

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
SÉANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023 À 18:30**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 12

**Étaient présents :**

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND, Marie-Laure RIVALS, François MORELLE Représentant l'association AEI, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s)

**Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :**

Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée

**Étaient absents excusés :**

**Marie-Hélène BUCHON, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF**

**Secrétaire de séance : YANNICK OLIVERI-DUPUIS**

---

**OBJET : SORTIES 2023 - TARIFS**

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Pour l'année 2023, le CCAS prévoit d'organiser, en plus de la sortie annuelle en juin, deux autres sorties, à savoir :

- Jeudi 13 avril 2023 – Grand Quai et Musée des Pêcheries – FÉCAMP
- Jeudi 28 septembre 2023 – Aquarium Nausicaa – BOULOGNE-SUR-MER

Il est rappelé que le montant demandé aux participants dépend du coût total de la sortie rapporté au nombre de voyageurs.

Pour l'encaissement de ces participations financières, une délibération doit être prise, détaillant le coût de chaque sortie.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'organiser en plus de la sortie annuelle de juin, deux sorties en 2023.

**FIXE** les montants de participation à chacune de ces sorties selon les barèmes suivants :

- Jeudi 13 avril – FÉCAMP base 45 personnes et + : 85 €
- Jeudi 28 septembre – BOULOGNE-SUR-MER base 45 personnes et + : 98 €

Un tarif préférentiel fixé à 10 € est proposé aux personnes bénéficiant des tickets services, dans la limite de 10 personnes.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

# Bordereau de signature

## SORTIES 2023 - TARIFS

| Signataire   | Date       | Annotation  |
|--|------------|---|
| Application Webdelib CCAS, Application webdelib CCAS | 06/04/2023 | <b>Action : Visa</b>  |
| Theo Perez,<br>PRESIDENT CCAS                        | 06/04/2023 | <b>Action : Signature</b><br><br>Certificat au nom de <u>Théo PEREZ</u> ( MAIRE ,<br>COMMUNE DE BOIS GUILLAUME) , émis par <u>ChamberSign</u><br><u>France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 10 juil. 2020 à 14:15 au<br>10 juil. 2023 à 14:15. |
|  |            | <b>Action : Fin de circuit</b>  |

Dossier de type : ACTES CCAS // Délibération CCAS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 076-267600047-20230405-015\_2023-DE

